

30 mar 2007 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mars 2007](#)

Filières de métiers du niveau A des agents de l'Etat

Précisions juridiques sur les perspectives de carrière des agents de l'Etat

Précisions juridiques sur les perspectives de carrière des agents de l'Etat

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux filières de métiers du niveau A des agents de l'Etat. La structure de la carrière du niveau A en filières de métiers doit permettre aux agents de visualiser clairement leurs possibilités de carrière et surtout de valoriser les compétences acquises par l'exercice d'un métier par l'octroi d'une prime de développement des compétences, qui est la reconnaissance d'une spécialisation acquise dans un domaine professionnel. Cette structure ne doit pas empêcher un agent de changer de métier, sous peine de rater un objectif de la réforme de 2004, à savoir assurer une administration dynamique et motivante. Ce projet a pour objectif d'éviter toute ambiguïté juridique et précise qu'il ne peut y avoir de barrières à la promotion au niveau A selon la filière de métiers au sein de laquelle l'agent est affecté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe